

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 11/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	25	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Seine-et-Marne
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 11 Mai à 18:00, le Conseil Syndical du SMEAPN - Eau Potable s'est réuni à la STEP NEMOSIA, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEUTOT Christian, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail aux membres du comité, le 05/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été déposés sur le site du SMEAPN, le 05/05/2026.

Présents : M. PEUTOT Christian, Le président, Mmes : BRANDAO Alison, GORNES Laure, GROETZINGER Christine, MARCANDELLA Florence, MESSIAS Marinette, LISSA Daniel MM : BRIAND Thierry, CHAMOREAU Christophe, COURTOIS Pascal, DEROUARD Dominique, DESSIENNE Simon, DOS SANTOS David, DOUANNE Bruno, DOUINE Jean-Luc, DUMAY Jean Claude, COFRECES Segundo, JEULIN Fabrice, KINDERF Gilles, LABELLE Maxime, GUIMBARD Christophe, REMOND Thierry, TRAVERS-MOUSSINET Michel, VILLENEUVE Gregory, VIRON Hervé

Excusé : M RATIER François pouvoir M CHAMOREAU Christophe

Absent : M ORIGINE Thierry

Invité(s) : Mmes : BOISSY Véronique, Evelyne GUERPILLON MM : AUJARD Pascal, LAINE Pierre, PITREY Gino, KOTTELA Mathieu, DUMONCEAUX Joel, CARBONE Carlo

A été nommé(e) secrétaire : M BRIAND Thierry

EA2026_003 – AFFECTATION DU RESULTAT 2025 - SMEAPN Eau Potable

Le président a rappelé que conformément à la présentation du Compte Financier Unique 2025 du SMEAPN Eau Potable ainsi que la prise en compte de l'établissement du certificat administratif du 31 mars 2026 délivré à la demande du SGC de Fontainebleau, il a été demandé à l'assemblée délibérante de statuer et de décider sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, comme suit :

a. Résultat de l'Exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 047 783.68€
Dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
c. Résultat antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	2 569 396.89 €
Résultat à affecter : d. = a. + C. (si D. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	3 617 180.57 €
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	

D001 (si déficit) R001 (si excédent)	- 586 065.44 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé de + ou -)	— 137 199.00€
Besoin de financement = e + f	-723 264.44 €
AFFECTATION = d.	3 617 180.57€
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspondant obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	723 264.44 €
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672)	2 893 916.13 €
DEFICIT REPORTE D 002	- €

Le Président a demandé au Comité Syndical d'accepter la proposition d'affectation et de procéder aux votes.

Le Comité Syndical après avoir délibéré à l'unanimité,

Décide:

- D'affecter et de Voter l'affectation de résultat de fonctionnement 2025 présenté ci-dessus pour le montant de 2 893 916.13 € - Imputation : R002

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Nemours, le 11/05/2026

Le Président
M PEUTOT Christian

Secrétaire de séance
M BRIAND Thierry

